

du groupe et des membres de la commission. On ouvrant la séance, M. Barrot présente MM. Pinchard, Frérot, qui ont remis un bon vu, par leur présence, rehausser l'éclat de la réunion.

Il donna ensuite la parole au secrétaire, M. G. Lalle, qui donna lecture du rapport annuel et remit compte de la situation financière qui se traduit par un avoir en caisse, à ce jour, de 270 fr. 85.

Après avoir remercié le secrétaire, pour son dévouement au groupe, le président donna la parole à M. Frérot qui s'exprima comme suit : « J'ai accepté avec plaisir l'invitation qui m'a été faite d'assister à la réunion de ce soir. Au congrès qui doit se tenir à Lille, les 16 et 17 juillet, je tâcherai de faire aboutir les vœux que vous avez soumis, savoir : Médaille de l'inspiration pour les « Brassards Rouges », médaille de la Reconnaissance Française pour les braves hommes étrangers ayant aidé les Brassards Rouges, pendant leur détention, une rémunération mensuelle de 100 francs pour le temps que les Brassards Rouges ont été prisonniers et pour que les veuves des camarades décédés puissent toucher au lieu et place de leur mari.

Il faut, dit-il, que les Brassards Rouges, ne distinguant par le port du ruban, des mauvais Français qui ont volontairement travaillé pour l'ennemi.

D'autre part, la loi du 24 juin 1927, modifiée par celles des 28 juillet 1921 et 28 mars 1927, accorde aux Brassards Rouges, ou civils, une indemnité, cette indemnité nous la réclamons pour tous ceux qui y ont droit. Ceux qui se trouvent dans ce cas, ont, jusqu'au 31 décembre 1927, le temps de faire la demande.

M. Pinchard remercia ensuite les dames présentes. S'adressant aux hommes, il regretta qu'ils soient si peu nombreux, il espère toutefois qu'au Congrès de Lille, ils y assisteront en grand nombre.

La réunion fut finie à 11 h. 30.

Le groupe d'aujourd'hui, se réunira ensuite pour la cimelière principal M. Pinchard, devant le Monument des victimes du devoir déposé, une manifestation sera organisée devant les 78 Brassards Rouges, morts pour la France.

**" LES DEBITANTS REUNIS "**

**" LA BRASSERIE DU CABARETIER "**

La Société groupe actuellement 600 débitants, parmi lesquels les plus importants de la région. Ses bières, Blonde, Brune et Spéciale, obtiennent un succès sans précédent, à tel point que pour l'année de cours la Brasserie verra quadruplé sa production d'avant-guerre.

**A L'ABATTOIR**

Du 27 juin au 3 juillet 1927, il a été abattu à l'abattoir public de Tourcoing, 152 bovins, 222 porcins, 123 veaux, 13 moutons, 133 porcs et 9 chevaux.

Les quantités déclarées en kilogrammes ont été, pour la Ville : 58.826 ; pour l'extérieur : 19.765 ; viande de cheval : 3.006.

Prix moyen de la viande par entier et par demi, le kilo : gros bétail, 7,75 à 11 fr. ; porc, 12,75 à 13,25 ; moutons, 13 à 16 fr. ; porcs, 12,75 à 13,25.

Le service d'inspection a saisi 329 kilos de viande reconnue impropre à la consommation.

**SOCIÉTÉS & COMITÉS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE DES MUTILES.** — Le groupe des Mutiles a tenu hier dimanche, à l'Abattoir de Tourcoing, sa 10<sup>e</sup> assemblée générale sous la présidence de M. Pinchard, président du Groupe des Mutiles et des délégués des communes.

La séance fut ouverte par M. Delcroix, qui donna lecture de deux communications relatives à la dernière réunion.

M. Lictor donna lecture du rapport sur la vie du groupe, il salua tout d'abord M. Grysper, secrétaire, dont l'état de santé se grandement amélioré. Il donna ensuite lecture de deux lettres de remerciement adressées à M. Pinchard, président du Groupe des Mutiles et des délégués des communes.

Après lecture de ces lettres, M. Pinchard remercia les membres du groupe, qui ont participé à la dernière réunion. Il signala les succès de la lutte défensive et défensive de la région de Tourcoing. M. Pinchard expliqua les vœux qui ont été adoptés au Congrès de Roubaix concernant le rattachement des pensions, les habitations à bon marché et les emplois réservés aux anciens combattants.

Il termina son rapport en félicitant les mutiles qui ont remporté des succès au concours de tir et en leur demandant de participer prochainement à ces concours.

M. Laurent, secrétaire, exposa ensuite la situation financière du groupe qui est excellente. Il expliqua aux adhérents la loi d'encouragement aux familles nombreuses qui permet aux familles de quatre enfants de bénéficier de 300 francs par an. Tous renseignements furent donnés à ce sujet.

Après quelques remarques de M. Delcroix au sujet de la loi d'encouragement aux familles nombreuses, M. Pinchard donna lecture de deux lettres de remerciement adressées à M. Pinchard, président du Groupe des Mutiles et des délégués des communes.

M. Laurent, secrétaire, exposa ensuite la situation financière du groupe qui est excellente. Il expliqua aux adhérents la loi d'encouragement aux familles nombreuses qui permet aux familles de quatre enfants de bénéficier de 300 francs par an. Tous renseignements furent donnés à ce sujet.

Après quelques remarques de M. Delcroix au sujet de la loi d'encouragement aux familles nombreuses, M. Pinchard donna lecture de deux lettres de remerciement adressées à M. Pinchard, président du Groupe des Mutiles et des délégués des communes.

**LILLE**

**Une misérable brute**

**IL ROUVAIT DE COUPS, ET SA FEMME ET SON ENFANT AGÉ DE SEPT MOIS**

La suite d'une plainte de Mme Pantener née Marie Caron, la police du 3<sup>e</sup> arrondissement a arrêté et détenu au Parquet le nommé Jules Pantener, 24 ans, tanyon de café, qui rouvrait de coups sa femme et son bébé âgé de sept mois.

Interrogé par le commissaire de police, Jules Pantener a reconnu les faits et déclaré cyniquement que cela l'agaçait d'entendre pleurer un gosse.

Ajoutons que Jules Pantener n'y allait pas de main morte, car le bébé porte trace de nombreux coups déjà anciens à côté d'autres plus récents, et de multiples ecchymoses. Mme Pantener, elle aussi, est toute meurtrie de coups.

Ces renseignements recueillis sur Pantener sont déplorables. Ce triste sire ne travaille que très irrégulièrement, vit de subside que sa belle-mère consentait à sa femme pour elle et son enfant, à l'encontre continuellement en compagnie de filles publiques et, pour compléter, a déjà été condamné plusieurs fois pour vols, recel, infraction à la police des jeux de hasard, etc.

M. Giorgetti, juge d'instruction, est chargé de cette affaire.

**UN PENDU AU BOIS DE LA DEULE**

Avant-hier matin, vers 8 h. 30, le sieur Edouard Tureau, 50 ans, demeurant rue Gustave-Delory, 50, a été trouvé pendu à un arbre du Bois de la Deule, derrière le bureau d'octroi du Petit Paradis.

Le défunt était atteint d'une maladie incurable et l'on suppose qu'il s'est suicidé pour mettre un terme à ses souffrances.

Son corps a été transporté à la Morgue.

**PETITES NOUVELLES**

Encore et toujours. — M. Gustave Cattelot, 38 ans, demeurant 39, rue de Lens, avait hier déposé sa bicyclette sous la grande porte principale de l'Hôtel des Postes, place de la République. Quand il revint pour la reprendre, sa bicyclette était envolée.

Pilleurs de jardins. — Au cours de l'avant-dernière nuit, des inconnus se sont introduits dans le jardin de M. Emile Cherman, ils saccagèrent un parc de petits pots et dérobèrent des pommes de terre et des poireaux. Une enquête est ouverte.

Fleur de pavé. — Gabrielle Duquesnoy, 25 ans, sans profession ni domicile, a été arrêtée pour vagabondage. Cette femme a déjà subi deux condamnations pour le même motif.

Le portefeuille de la plongeur. — Un portefeuille contenant 85 fr. a été soustrait au préjudice de M. Eugène Mauvais, plongeur, rue Gustave-Delory.

Baladeuse en balade. — On recherche un individu qui, le 30 juin, a loué une voiture à bras à Mme Hennebois, quai Vauban, 17, et qui depuis n'est plus reparu avec le véhicule.

Un coup de tampon. — Un tramway G a heurté, rue de Tourcoing, l'auto de M. Jean Deck, demeurant au 10, rue de Valenciennes. Seul l'auto a subi des dégâts.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE LILLE**

**HELLEMMES**

**CHRONIQUE DU VOL.** — Deux petits propriétaires habitant Lille, M. Valentin Boquet, faisant construire deux maisons rue Jacquart, à la limite des territoires d'Hellemmes et de Mons en Baroeul, eurent la désagréable surprise en se rendant sur le chantier de construction, de constater que des malfaiteurs leur avaient enlevé deux sections de 0,70 de tuyau de plomb et deux robinets de cuivre, d'une valeur totale de 120 francs. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

**UN VIOLENT.** — Au cours d'une rixe (dont les motifs ne sont pas encore connus), qui s'est déroulée le vendredi 8 juillet vers 10 h., dans la filature de lin de MM. Dufour, rue Sadi-Carnot, 42, à Hellemmes, un sieur Van Ackor Cyrille, a porté un violent coup d'une barre de fer qui tenait à la main, au sieur Leves Emile, 30 ans, manoeuvre, demeurant 78 rue Dordain.

M. le docteur Van Heuverswyn, qui a donné ses soins à Devos a constaté qu'il portait une section contuse à centimètres du cuir chevelu dans la région frontale supérieure et lui a prescrit un repos d'une dizaine de jours sans complications.

Une enquête est ouverte.

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

**LA MAIN AU COLLET.** — Le gendarmier a arrêté Juliette Bazart, femme Alfred Lemaire, 41 ans, ménagère, rue de l'Industrie, qui avait été condamnée à 8 jours de prison par le tribunal de Douai, pour entrepôt frauduleux de tabac.

**VALENCIENNES**

**LES VOLS DE METAUX**

Depuis un certain temps, des vols de métaux étaient constatés à l'usine des Fers à Cheval.

La police ouvrit une enquête et apris, il y a quelques jours que la nommée Octavie, âgée de 74 ans, demeurant au 74, avenue de Valenciennes, avait vendu, à un brocanteur, Alexandre Debuis, 25 ans, 12, cité de Prouvy, 19 kilos de câble en fil de cuivre, de provenance suspecte, qu'il y avait eu dans son atelier, interrogée, Octavie déclara que ces fils de cuivre lui avaient été remis par le fils Leca, veuve, née Blanche Chippay, 55 ans, 11, rue de Valenciennes, qui est occupé comme chauffeur à l'usine des Fers à Cheval. Celui-ci les avait dérobés au cours de son travail.

Le gendarme, amené au poste, ne fit aucune difficulté pour avouer les faits qui leur étaient reprochés. Il a été, dans la matinée, de dimanche mis à la disposition du Parquet.

**ETRANGER EN DÉFAUT**

Le nommé Alois Lafleur, 22 ans, ouvrier belge, 185, rue de Valenciennes, de nationalité belge, qui avait omis de faire la déclaration d'étranger, a été l'objet d'un procès-verbal.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**TRIBUNE RÉGIONALE**

**CHEZ LES AGRICULTEURS DU NORD**

Les concours d'arrachées indiennes de 100 et de 14 h. 30 à 16 h., à Valenciennes, près Lille, ont été célébrés samedi par la Grand-Place de Lille les 15 et 16 juillet.

M. le Maire, accompagné de la Société des Agriculteurs du Nord, ont été invités à adresser leur mot de bienvenue aux concurrents. M. le Maire, accompagné de la Société des Agriculteurs du Nord, ont été invités à adresser leur mot de bienvenue aux concurrents.

**LES VOLÉES DE METAUX**

Depuis un certain temps, des vols de métaux étaient constatés à l'usine des Fers à Cheval.

La police ouvrit une enquête et apris, il y a quelques jours que la nommée Octavie, âgée de 74 ans, demeurant au 74, avenue de Valenciennes, avait vendu, à un brocanteur, Alexandre Debuis, 25 ans, 12, cité de Prouvy, 19 kilos de câble en fil de cuivre, de provenance suspecte, qu'il y avait eu dans son atelier, interrogée, Octavie déclara que ces fils de cuivre lui avaient été remis par le fils Leca, veuve, née Blanche Chippay, 55 ans, 11, rue de Valenciennes, qui est occupé comme chauffeur à l'usine des Fers à Cheval. Celui-ci les avait dérobés au cours de son travail.

Le gendarme, amené au poste, ne fit aucune difficulté pour avouer les faits qui leur étaient reprochés. Il a été, dans la matinée, de dimanche mis à la disposition du Parquet.

**ETRANGER EN DÉFAUT**

Le nommé Alois Lafleur, 22 ans, ouvrier belge, 185, rue de Valenciennes, de nationalité belge, qui avait omis de faire la déclaration d'étranger, a été l'objet d'un procès-verbal.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGISTRES II** — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, contravention a été rédigée à charge de Mme Kolodziej, logeuse, 103, coron du Mineur.

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

**RAISMES**

**" AFFICHEZ VOS PRIX "** — Le garçon boucher Jossion, vendit il de la viande, hameau du Vieilleux, dans un des dix sept affichés dans sa voiture.

« Bah lui a été dressé. Son patron Joseph Dubois, demeurant 11, rue des Tulleilles d'Arènes, à Valenciennes, civilement responsable, sera poursuivi.

**TENEZ VOS REGIST**